

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 6 mars 2018 à 16h00, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant Roch Bédard

Mesdames et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Robert Bélisle	District 3
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la mairesse Nadine Brière ainsi que monsieur le conseiller Martin Jolicoeur étaient absents pendant toute la durée de la séance.

Sont également présents le greffier adjoint et le directeur général.

Monsieur le maire suppléant Roch Bédard déclare la séance ouverte à 16h00.

RÉSOLUTION NO. 2018-068

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 mars 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 mars 2018.

RÉSOLUTION NO. 2018-069

Autorisation de signature – Convention de médiation avec la Commission municipale du Québec

ATTENDU la convention de médiation à intervenir entre Monsieur Marc Lupien et la Ville de Sainte-Adèle et la Commission municipale du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve la convention de médiation à intervenir entre la Commission municipale du Québec, Marc Lupien et la Ville de Sainte-Adèle;

QU'à la signature de cette convention débute le processus de médiation;

QUE cette convention doit être signée par toutes les parties pour entamer le processus de médiation;

QUE le conseil désigne madame la mairesse Nadine Brière ainsi que monsieur Pierre Dionne, directeur général, comme mandataires pour la ville;

QUE le conseil désigne Me Francis Gervais, de la firme *DEVEAU avocats* ainsi que Me Amélie Thériault, de la firme *Gasco, Goodhue, St-Germain Avocats* comme accompagnateurs des mandataires de la ville;

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et monsieur Pierre Dionne, directeur général, soient autorisés à signer la convention de médiation;

QUE toute modification au texte de la convention de médiation proposée par la Juge administrative Nancy Lavoie, de la Commission municipale du Québec, doit faire l'objet de discussions et d'ententes entre les signataires de la convention et ensuite être consignée par écrit à la convention de médiation;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Aucun document déposé

COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

Le maire suppléant s'adresse au public.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame la conseillère Céline Doré s'adresse au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2018-070

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLER: M. Robert Bélisle

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16h49.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques